

**440 - Actions pour la jeunesse**

**440 - Actions pour la jeunesse - Propositions financières - Budget Primitif 2017**

**Rapport n° CD/2016/142**

**Service Chef de file :**

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

La jeunesse constitue une ressource pour le Département du Bas-Rhin. Celui-ci, de par ses compétences en matière de cohésion sociale, se doit de prendre en compte les plus vulnérables, mais il s'adresse également plus largement à tous les jeunes, en les accompagnant dans leur parcours de vie et leur accès à l'autonomie permettant la responsabilité et l'engagement. En 2017, le Département consacrera près de 12 millions d'euros à la jeunesse, au travers de ses différentes politiques publiques.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'approuver les inscriptions budgétaires 2017, des actions qui ont vocation à constituer autant d'opportunités pour jalonner le parcours citoyen des jeunes, l'ouverture aux autres et favoriser le vivre ensemble ainsi que l'expérimentation individuelle. Il est proposé d'y consacrer 2 037 546 € en 2017.

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
44010	F	Engagement des jeunes	331 600.00	348 000.00
44020	F	Soutien aux activités socio-éducatives	1 500 846.00	1 543 846.00
44030	F	Soutien à l'animation territoriale	93 721.00	9 600.00*
44040	F	Insertion des jeunes	55 328.00	..***
44040	I	Insertion des jeunes	..*	..*
44050	F	Information et orientation	105 000.00	14 600.00**
44050	I	Information et orientation	..*	..*
44060	F	Loisirs et éducation	141 500.00	121 500.00
		<b>TOTAL</b>	<b>2 227 995,00</b>	<b>2 037 546,00</b>

\*Ligne 44030 : la baisse de crédits s'explique par l'arrivée à échéance des contrats territoriaux pour la jeunesse.

\*\* Ligne 44040 : les crédits ont été transférés en 2016 à la Mission Insertion et Emploi (MIE) pour renforcer les actions destinées aux jeunes suivis par les missions locales.

\*\*\* la baisse de crédits est liée à la fin du dispositif des clefs USB remis aux collégiens en début d'année.

Plusieurs millions d'euros sont consacrés à la jeunesse à travers l'action sociale et les dispositifs d'accompagnement à l'autonomie (soutien aux jeunes majeurs : 3,7 M€), mise en

place du Pass'Accompagnement (500 k€), accès au logement et à la formation et l'emploi, prévention spécialisée (4,1 M€). Le Département agit également à l'égard des jeunes Bas-Rhinois à travers les actions culturelles des établissements tels que le Vaisseau (1,3 M€), le château du Haut-Koenigsbourg, le soutien à la lecture publique, aux écoles de musique (740 K€), à la pratique sportive (400 K€), les nombreuses actions éducatives menées en direction des collégiens et des jeunes, le soutien au bilinguisme (1,2 M€), et enfin les actions s'adressant plus spécifiquement à la jeunesse à travers les structures socioéducatives (1,5 M€) en territoire et plus spécifiquement en faveur de l'engagement des jeunes (348 K€).

## **La Jeunesse (s), une réalité plurielle**

La diversité des expériences de la jeunesse dans un intervalle de vie qui va de l'enfance à l'âge adulte en passant par l'adolescence est telle qu'il apparaît aujourd'hui plus approprié de parler de « jeunesses ». Cette classe d'âge est devenue extensible. Ce n'est pas une catégorie sociale uniforme : des préadolescents et adolescents en devenir, des étudiants, des jeunes en emploi, d'autres en difficulté ou rupture, sans formation ou perspectives et d'autres en souffrance silencieuse ou en révolte. Les jeunes ne forment pas un groupe unifié avec des pratiques et des valeurs communes.

Aujourd'hui, les jeunes sont confrontés à diverses mutations dans une société vieillissante : ils sont plus durement touchés par le chômage que toute autre catégorie de population, et les emplois proposés sont de plus en plus précaires ; ils sont en conséquence plus vulnérables pour acquérir autonomie, utilité sociale et reconnaissance. Par ailleurs, ils sont aussi plus créatifs, utilisant les réseaux sociaux et l'économie collaborative.

Dans une économie en crise, des fractures se creusent entre ceux qui sont diplômés et ceux qui ne le sont pas, entre ceux qui sont insérés et ceux qui ne parviennent pas à intégrer le monde du travail, entre ceux qui se projettent dans un avenir et ceux qui ne peuvent l'imaginer.

## **Les jeunesses, une ressource à prendre en compte dans sa globalité et une politique départementale à redéfinir :**

La jeunesse reste porteuse de promesses. Les jeunes développent des savoirs d'usage et incarnent de nouvelles pratiques sociales citoyennes et culturelles. Par rapport à leurs voisins européens, les jeunes français présentent un taux d'engagement bénévole très haut (CREDOC, baromètre jeunesse 2016). Ces pratiques en évolution s'inscrivent dans un environnement proche où se réalisent leur socialisation et leur construction identitaire. C'est donc en territoire que doivent se créer des conditions favorables à leur reconnaissance et à leur capacité d'agir dans la société.

Pour ce faire, l'éducation populaire (compétence partagée entre les collectivités locales, selon la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015) offre un cadre qui permet de prendre conscience de la place que chacun occupe dans la société pour expérimenter sa capacité à agir individuellement et collectivement. Il s'agit de susciter l'émergence d'opportunités qui permettront aux jeunes, avec d'autres générations, de former leur conscience et de s'émanciper. Ainsi, le Département soutient les acteurs associatifs de l'éducation populaire présents dans les territoires.

Le Département, compétent en matière de cohésion sociale et de prévention, prend en compte les plus vulnérables en apportant des ressources lorsqu'elles font défaut et en accompagnant les jeunes dans leur insertion par des dispositifs spécifiques comme le Pass'Accompagnement. De même les actions menées en faveur de l'engagement, par le recrutement de jeunes volontaires en service civique, et plus généralement la reconnaissance de l'engagement dans la société, y contribuent. Les assises de l'engagement ont démontré l'importance d'agir en faveur de cette reconnaissance et les travaux conduits dans ce sens portent un intérêt particulier à la jeunesse.

Le Département se mobilise également dans la prévention des conduites à risques, dans les apprentissages à la vie citoyenne et au mieux vivre ensemble, principalement auprès des adolescents, à l'âge des expérimentations lorsque les repères se fragilisent.

Enfin, le Département s'appuie sur ses structures, telles le Vaisseau, le château du Haut-Koenigsbourg, les Archives départementales, le PAIR, la BDBR et ses partenaires en territoires pour développer des actions culturelles en direction des jeunes. En effet, le rôle de la culture est essentiel pour relever les défis du vivre ensemble dès le plus jeune âge. Par la mobilisation de l'ensemble de ses services, le Département veille ainsi à renforcer les opportunités, notamment auprès de ceux qui en ont moins, dans les quartiers prioritaires et les zones rurales plus éloignées, par des actions éducatives, culturelles, sportives, de sensibilisation à l'environnement ou en renforçant les capacités d'entreprendre. Il suscite également l'ouverture et les échanges avec l'Europe, par des partenariats avec le Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE), les instances transfrontalières et le développement du bilinguisme.

Ainsi, le Département agit fortement en direction des « jeunes ». Néanmoins, son action a été impactée ses dernières années par diverses évolutions, sociétale, politique et institutionnelle. Il est donc proposé d'engager en 2017 **une redéfinition de la politique jeunesse départementale** associant l'ensemble des services et partagée avec les partenaires. Les objectifs de cette démarche sont de redonner une vision départementale globale et cohérente, de redéfinir des orientations prioritaires partagées et d'adapter les dispositifs à une meilleure prise en compte de ce public.

#### **44010 - Engagement des jeunes**

##### **Les jeunes volontaires en service civique accueillis par le Département.**

Le service civique volontaire est un dispositif mis en place par l'Etat en application de la loi du 10 mars 2010 et porté au niveau national par l'agence du service civique. Le service civique est un atout pour le jeune : il lui offre la possibilité de participer à la vie de la Cité, de rencontrer des milieux professionnels, d'éveiller ses vocations. L'Assemblée départementale réunie les 13 et 14 décembre 2010 a décidé du principe de l'accueil à ce titre de jeunes âgés de 18 à 25 ans dans la limite de 50 jeunes par an au sein des directions et services du Département.

Depuis octobre 2011, 173 volontaires ont été accompagnés par les services du Département. En 2016, un agrément a été obtenu pour l'accueil de 48 jeunes qui assureront des missions variées relatives à la citoyenneté, la lutte contre l'isolement social des personnes âgées, le développement durable, la médiation culturelle, etc. Une étude interne réalisée auprès des jeunes passés par ce dispositif révèle que près de la moitié d'entre eux est en situation professionnelle à ce jour, pendant que d'autres reprennent une formation après leur année d'engagement, révélant par là même le caractère intégrateur du dispositif.

Un jeune en service civique perçoit une indemnité de 468 € par mois de la part de l'Etat qui prend également en charge les cotisations sociales et la cotisation retraite. Le Département complète par une indemnité de 150 € par mois et par jeune (72 000 € prévus au projet de BP 2017).

En plus des jeunes directement accueillis au sein des services du Département, **l'association Unis'Cité Alsace**, créée en juin 2003, gère avec l'agrément et le soutien de l'Agence du Service Civique, le service civique volontaire dans le Bas-Rhin et depuis septembre 2011, dans le Haut-Rhin.

Pour 2015-2016, l'association a accueilli 63 volontaires bas-rhinois dont 30 sont mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires du Département sur des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, dans les domaines du handicap, de l'environnement, du sport et de la culture. Unis'Cité assure par ailleurs l'accompagnement de ces jeunes tout au long de leur engagement.

Il est proposé de reconduire la subvention à Unis'Cité à hauteur de 100 000 € pour 2017.

Par ailleurs, le Département soutient des **actions menées par des structures socioéducatives tournées vers les questions de citoyenneté et d'engagement.**

Celles-ci sont portées par des mouvements de jeunesse ou des associations intervenant sur le département. Il est proposé d'orienter cette ligne budgétaire en faveur d'actions développant un projet spécifique alliant plusieurs des critères suivants :

- répondre à des enjeux relatifs à la citoyenneté, l'engagement, la prévention des conduites à risque et de la radicalisation ;
- privilégier l'implication des jeunes dans la gouvernance des structures aidant à l'élaboration et la mise en œuvre des actions et des projets de jeunes ;
- développer un partenariat étroit avec les services du Département et/ou les structures en contrats d'objectifs, têtes de réseaux en territoire (CSC et RAI) ;
- les conduire sur des territoires en difficultés (de type quartier prioritaire de la politique de ville) ou bien, isolés et peu couverts par d'autres structures ;
- proposer des ouvertures culturelles par des actions transfrontalières

C'est dans ce cadre que pourraient être soutenues des actions relevant du dispositif Ville Vie Vacances (VVV). Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été » qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ». Ce dispositif interministériel vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans. Il est proposé d'apporter le soutien du Département en aidant les actions répondant aux critères cités ci-dessus. Le Département est un des financeurs du dispositif en complément de l'Etat, de la Ville de Strasbourg et, dans une moindre mesure, des autres Communes concernées.

Enfin, le Département soutient **deux associations de rayonnement départemental contribuant à la coordination des acteurs et à la promotion de l'engagement des jeunes** : la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) et la Fédération des Centres Sociaux du Bas-Rhin. Le Département a décidé de contractualiser avec la FDMJC pour la période 2016-2018 des objectifs visant à encourager les structures de son réseau dans la mise en place d'actions visant à favoriser la citoyenneté et l'engagement des jeunes et à développer l'esprit d'initiative et d'implication dans la vie locale (délibération de la Commission Permanente du 6 juin 2016 – CP/2016/272).

171 000 € sont proposés pour le soutien aux actions et aux fédérations départementales en 2017.

#### **44020 - Soutien aux activités socioéducatives**

Le Département poursuivra son soutien aux **centres socio-culturels (CSC) et structures d'envergure intercommunale** concourant à l'animation d'un territoire et à l'approche globale des jeunes et de leur famille par des actions socio-éducatives favorisant l'implication des jeunes et l'ouverture aux autres.

Ce soutien se matérialise dans le cadre de contrats d'objectifs conformément à la décision du Conseil Général du 11 décembre 2011, le cas échéant en lien avec les contrats de projets définis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette contractualisation a permis de construire un réel partenariat entre le Département, la CAF, les collectivités concernées et les associations. Un bilan annuel est établi à l'occasion d'une rencontre avec chaque

structure. Cet échange permet aussi d'affiner un portrait des situations sociales et de jeunesse avec les acteurs de terrain.

Une démarche d'évaluation partagée des CSC de Strasbourg, en partenariat avec la CAF et la Ville a été élaborée en 2016 pour mieux accompagner les structures. Celle-ci va débiter de manière effective en 2017 et servira de base au renouvellement des contrats d'objectifs. Il est envisagé, en accord avec la CAF, de proposer l'extension de cette démarche à l'ensemble des structures conventionnées du territoire départemental.

1 543 846 € sont proposés pour cette enveloppe dans le projet de BP 2017, prenant en compte l'agrément donné à de nouvelles structures par la CAF et répondant aux critères d'intervention du Département, à savoir le développement d'un projet construit en direction des jeunes.

#### **44030 - Soutien à l'animation territoriale**

Les assises de l'engagement ont montré la diversité et la dynamique des associations et du bénévolat. Elles ont également mis en exergue leur besoin d'être accompagnées, que ce soit dans les démarches relatives à la gestion de leur structure ou dans la réalisation de projets.

C'est pour répondre à cette attente que l'action de la CPCA (Confédération Permanente des Coordinations Associatives) - SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace) revêt tout son sens. Elle a pour objet de favoriser la mise en réseau des acteurs dans le but d'informer, d'accompagner et de conseiller les associations dans les domaines juridiques, comptables, fiscaux, réglementaires et ce, quel que soit le domaine d'activité de l'association.

Concrètement, la CPCA Alsace - SARA apporte un soutien technique en mettant à disposition des associations un site internet proposant des outils pratiques disponibles et téléchargeables gratuitement ainsi que la mise à disposition d'un réseau de ressources partenariales. Au-delà de cette mise à disposition d'outils, la CPCA-SARA assure des permanences mensuelles sur le territoire sud pour rencontrer les associations en besoin d'information ou d'accompagnement. 9 600 € sont réservés au soutien à cette action.

#### **44050 - Information et orientation**

Le Département dispose d'un numéro vert d'écoute jeunesse pour les 10-25 ans assorti d'un site internet d'information jeunesse : Pass'Age. Les thématiques abordées sur les deux plateformes rassemblent des questions de santé, d'orientation, d'insertion professionnelle, d'engagement, de loisirs, de vie quotidienne allant jusqu'à les élargir au champ international. L'écoute permet un échange personnalisé et une orientation appropriée si nécessaire.

Aujourd'hui, le dispositif nécessite d'être repensé à l'aune des nouvelles pratiques des jeunes en matière numérique et de leur besoins. L'information des jeunes étant une véritable préoccupation, la rénovation de ce site et de ses contenus est inscrite dans le projet de redéfinition de la politique jeunesse départementale.

Le Département développe également des actions de prévention des conduites à risques, et **d'apprentissage à la vie citoyenne** et au mieux vivre ensemble. Le Département conçoit, réalise et anime des actions de prévention et diverses animations telles que des soirées-débats auxquelles peuvent être associés les parents. Le Département accompagne et forme des intervenants d'associations, de collèges et Communes à l'utilisation de ces outils.

Les thématiques majoritairement abordées sont la prise de risques et les addictions, les questions de citoyenneté et l'engagement, la relation aux autres et l'affectivité ou encore la violence, la représentation de soi. Les outils pédagogiques sont pour la plupart des réalisations du Département (Dédale de vie, « Alcool par-ci, alcool par-là », le jeu de

Loi, etc.). L'offre est complétée afin de répondre aux besoins des jeunes et à la demande des partenaires. Ainsi de nouveaux outils sont en cours de finalisation sur les questions d'alimentation et d'utilisation des nouveaux médias (en partenariat avec un collège du territoire Nord). Un travail est en cours avec un Comité départemental sportif pour remettre en place une action, à l'instar de Pass'form, de sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive adossée à un volet éducatif portant sur la santé et l'alimentation, auprès des publics collégiens. 9 600 € sont proposés à cet effet dans le projet de BP 2017.

Sur l'année scolaire 2015-2016, 5 879 personnes ont ainsi bénéficié d'actions de prévention. 70 % d'entre elles sont des collégiens. Cette année, le public âgé de 16 à 25 ans a davantage été sensibilisé via les services jeunesse des collectivités, les apprentis et les lycéens professionnels. Les sujets abordés concernaient notamment des questions et notions d'égalité grâce à l'intervention des jeunes en service civique formés à cet effet. Plus de 400 adultes ont par ailleurs bénéficié de la formation à l'utilisation des outils, permettant ainsi leur meilleure diffusion au sein des structures. Pour 2017, il est proposé que le Département anime un groupe de travail avec les partenaires pour mieux valoriser et développer ces outils dans une démarche de soutien à la parentalité, dans le cadre du Schéma Départemental de Soutien à la Parentalité.

Par ailleurs, il est proposé que le Département, conformément à la convention conclue en 2015, poursuive en 2017 son soutien au **Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD)**, centre de ressources en documentation, conseil en prévention, formation et observation des comportements à risque.

Le Département contribue à hauteur de 5 000 € aux frais de location du CIRDD comme le prévoit la convention conclue en 2015.

#### **44060 - Loisirs et éducation**

Le Département a soutenu les associations et les collectivités organisatrices d'**Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**. L'aide ciblait les collégiens tenant compte du nombre de jours de présence pendant les petites et les grandes vacances scolaires ainsi que les mercredis. L'aide était de 1.92 € par journée/jeune.

Le nombre de journées payées étant en baisse, l'Assemblée départementale, le 5 février 2016, a décidé de mettre fin à ce dispositif au 31 décembre 2016. Néanmoins, l'aide étant versée en année échue, des crédits à hauteur de 111 500 € sont proposés pour le paiement en 2017 des sommes dues au titre de l'année précédente, soit 2016.

Le Département apporte **une aide au départ en vacances** des enfants dont la famille dispose de peu de ressources. Cette aide est versée aux structures organisatrices de séjours de vacances pour les enfants bas-rhinois âgés de 4 à 18 ans. Le versement de cette allocation concerne les familles les plus démunies dont le quotient familial permet d'obtenir, en matière de bons de vacances, l'aide la plus élevée, de la CAF et de la MSA. L'allocation d'un montant de 18,24 € par enfant est versée directement à la structure organisatrice du séjour. Elle n'est attribuée qu'une fois par an pour un même enfant. 10 000 € sont proposés pour le financement de ce dispositif.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil Départemental, sur proposition de son président,  
- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe  
d'intervention 440 - Actions pour la jeunesse.  
- décide de redéfinir en 2017 la politique jeunesse départementale.*

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY